

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 31 janvier 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les biologistes responsables

NOR : AFSS1430052A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4031-2, D. 4031-16 et D. 4031-18 ;
Vu l'arrêté du 4 octobre 2012 portant nomination de membres siégeant au sein des unions régionales de santé compétentes pour les biologistes responsables ;
Vu la proposition du Syndicat des biologistes en date du 27 décembre 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les biologistes responsables les personnes suivantes :

En région Aquitaine

Muriel MARQUAIS, en remplacement de Patrice BLOUIN, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Île-de-France

Nicole SITBON, en remplacement de Damien MATHONNET, pour la durée du mandat restant à courir.

Jacques DESQUAIRES, en remplacement de Jean BEGUE, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Lorraine

Bertrand BAUMGARTEN, en remplacement d'Élisabeth XAILLE-POUSSING, pour la durée du mandat restant à courir.

Laurence AULOGE-LORIDON, en remplacement de Sandra CLEMENT, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Pays de la Loire

Philippe CAUDAL, en remplacement de Florence HAROUSSEAU, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 janvier 2014.

Pour la ministre et par délégation :

Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU

Le directeur général
de l'organisation des soins,
J. DEBEAUPUIS